

## Communiqué de presse

6 mars 2018 - N° 7

**Diffusion non autorisée aux États-Unis, au Canada ou au Japon**

### **SCOR réussit un placement novateur de USD 625 millions de titres super subordonnés Tier 1, à des conditions très favorables**

SCOR a émis avec succès des titres obligataires « Regulation S » super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de USD 625 millions. C'est la première émission de titres Tier 1 en USD assortis d'un mécanisme de réduction du principal, procurant au Groupe une flexibilité financière maximale et des fonds propres de la qualité la plus élevée pour un instrument de dette.

SCOR envisage d'utiliser les fonds provenant de l'émission pour financer les besoins généraux du Groupe. SCOR confirme également son intention, à ce jour et sous réserve des conditions du marché et de l'autorisation préalable de l'autorité de contrôle, de rembourser, en utilisant les fonds de cette nouvelle émission, la ligne de CHF 315 millions ainsi que la ligne CHF 250 millions de titres subordonnés à durée indéterminée précédemment émis et dont les dates de remboursement anticipé sont respectivement juin et novembre 2018.

Le taux d'intérêt de ce nouveau placement en USD a été fixé à 5,25% (jusqu'à la première échéance de remboursement anticipé fixée au 13 mars 2029). Il sera révisé tous les 5 ans à compter de cette date, et porté au taux des bons du trésor américain (« US Treasuries ») à cinq ans majoré de 2,37 % (pas de « step up »).

Le montant nominal et le taux d'intérêt de cette émission ont été échangés en euros sur une durée de 11 ans au taux de 2,95 %, correspondant à une marge de 177 points de base au-dessus du taux mid-swap Euro 11 ans.

Le règlement-livraison des titres devrait intervenir le 13 mars 2018. Les fonds provenant de l'émission devraient entrer dans la constitution du capital réglementaire Tier 1 de SCOR, conformément aux règles et standards réglementaires applicables, et être considérés comme du capital par les modèles d'évaluation des agences de notation.

Les titres devraient être notés A- par Standard & Poor's.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare :** « *Le succès du placement en USD effectué aujourd'hui, sursouscrit plus de 4 fois, témoigne de la qualité et de la solidité de la signature de SCOR sur le marché du crédit. Cette émission, qui offre la qualité de fonds propres la plus élevée pour un instrument de dette, nous permet de garantir un financement à long terme à des conditions avantageuses et démontre la capacité du Groupe à poursuivre une politique de gestion du capital active et innovante. SCOR est fier d'avoir effectué ce placement novateur sur le marché USD Tier 1, qui lui permet d'optimiser sa structure et sa flexibilité financières, et d'apporter un soutien à la croissance organique future du Groupe.* »

## Press Release

6 mars 2018 - N° 7

\*

\* \*

### Contacts

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

**+44 (0)203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>

Twitter : [@SCOR\\_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

### Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2017 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 février 2018 sous le numéro D.18-0072 et disponible sur le site Internet de SCOR à l'adresse [www.scor.com](http://www.scor.com) (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels au sens de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».